

# Bulletin provincial



---

N° 05

2019

19 FEVRIER

---

PROVINCE DE HAINAUT  
DIRECTION GENERALE  
PROVINCIALE

## CONSEIL PROVINCIAL

—

### Déclaration de Politique générale de la Province de Hainaut

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et spécialement l'article L2212-47 stipulant que dans les deux mois après la désignation des Députés provinciaux, le Collège provincial est tenu de soumettre au Conseil provincial une Déclaration de Politique provinciale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins ses principaux projets politiques.

Sur proposition du Collège provincial,

### DECIDE :

D'approuver la Déclaration de Politique générale de la Province de Hainaut.

En séance à MONS, le 22 janvier 2019.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(s) Armand BOITE

\*\*\*\*\*

Soit la Déclaration de Politique générale, approuvée par le Conseil provincial en date du 22 janvier 2019, inséré dans le Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2014 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)

Mons, le 31 janvier 2019

(s) LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

(s) LE PRESIDENT,

## DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

*Au cours de ces dernières années, la Province de Hainaut s'est transformée, adaptée aux attentes et aux exigences de ses bénéficiaires. Sa grande proximité avec les communes, les citoyens, lui a permis d'appréhender ces mutations.*

*A travers toute une série de mesures, elle a travaillé sur une plus grande transparence, elle a amélioré la gouvernance, elle s'est recentrée des priorités pour coller au mieux aux besoins et attentes des utilisateurs.*

*Aujourd'hui, la crise de confiance qui touche les institutions de quelque nature qu'elles soient, nécessite une implication plus grande des citoyens dans la chose publique.*

*C'est pour cette raison que la Province de Hainaut renforce ses démarches de supracommunalité, au service des communes et des CPAS, et qu'elle s'ouvre davantage à la citoyenneté. En clarifiant ses missions essentielles, elle compte améliorer sa lisibilité.*

*Le développement durable dans son acceptation la plus large, de l'environnement à l'écodéveloppement territorial, en passant par la mobilité ou encore la transition numérique, figure parmi les enjeux prioritaires autour desquels s'axera le nouveau plan stratégique et opérationnel provincial.*

*A nouveau, la Province de Hainaut a détecté combien ces préoccupations majeures étaient cruciales pour les citoyens, elle a déjà initié de nombreux projets qui abondent dans ce sens mais aujourd'hui, elle veut en faire un objectif vers lequel convergent la plus grande partie des actions provinciales.*

*Cette législature sera décisive et pas uniquement en raison des modifications envisagées par le pouvoir de tutelle. Elle sera décisive parce qu'il s'agira de réconcilier le citoyen avec la démocratie. La Province de Hainaut veut relever ce défi en tablant à la fois sur son expérience, son expertise mais aussi sur son rôle de charnière entre les niveaux de pouvoir et sur sa capacité à fédérer les communes.*

*La Province de Hainaut s'investira, dans le respect du dialogue et de la concertation, dans toutes les réflexions qui seront ou seraient menées afin d'améliorer, pour le citoyen, la fluidité et la légitimité de la chose publique.*

*Le Collège provincial n'accepte pas la méthode adoptée par le Gouvernement wallon et ne transigera pas sur l'emploi, dont la préservation est, comme la garantie du maintien du service au citoyen, un prérequis essentiel.*

*Ce document trace les lignes politiques de la législature qui se déclineront ensuite dans le Plan Stratégique et Opérationnel 2018-2024, Adhésion 3.0., afin d'être mises en œuvre et concrétisées par l'Administration provinciale.*

*Cette Déclaration de Politique Générale s'inscrit dans un contexte d'incertitudes institutionnelles qui pourrait influencer le contenu du présent document. A ce stade, elle est le reflet de ce que le Collège provincial peut faire. Des adaptations pourraient s'avérer nécessaires.*

## **1. LA PROVINCE, EN DIALOGUE AVEC LES AUTRES NIVEAUX DE POUVOIR**

Entre la commune, d'une part, et la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral, d'autre part, la Province de Hainaut apporte une série de services aux citoyens. C'est une institution proche et indispensable.

Aujourd'hui, face aux défis qui nous attendent, liés aux objectifs du développement durable<sup>1</sup>, à l'éducation ou encore à la révolution digitale, c'est toute l'organisation territoriale de la Wallonie qui doit être redessinée et les compétences de chaque niveau de pouvoir, dont celles de la Province, doivent être clarifiées.

Les provinces ont, depuis toujours, développé leurs actions pour répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. La Province de Hainaut a ainsi entamé une réflexion sur ses champs d'action et, dans ce contexte, la majorité provinciale a défini le socle de compétences qui lui apparaît le plus pertinent pour le Hainaut dont, notamment, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement de promotion sociale, la formation, la culture, l'action sociale, la santé et l'éco-développement territorial. D'autres compétences pourraient être attribuées aux provinces sur base du principe de subsidiarité.

Pour impliquer l'ensemble des partenaires locaux dans la construction de projets communs et leur apporter son expertise, la Province compte encore renforcer son dispositif de supracommunalité.

Son efficacité est confirmée par les principales bénéficiaires, à savoir les communes : une étude récente montre un haut degré de satisfaction de plus de 80% de la part des communes en ce qui concerne la qualité des services provinciaux et la bonne correspondance entre l'offre et le besoin.

Grâce à sa rigueur budgétaire, le Hainaut a assumé le financement des zones de secours et aidé les communes à concrétiser des projets liés au mieux-vivre.

C'est une voie qui sera poursuivie. La majorité provinciale continuera à mobiliser des moyens spécifiques dans le cadre d'un nouvel appel à projets auprès des communes

---

<sup>1</sup> Les objectifs de développement durable de l'ONU nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030

Fruit de l'évaluation des démarches antérieures, cet appel à projets répondra encore davantage aux réalités territoriales et aux besoins des Hainuyers. Il prendra en considération la participation des élus locaux.

Cette participation des élus mais d'une manière générale l'implication citoyenne sera favorisée dans le processus démocratique provincial. C'est un autre enjeu dont veut se saisir le Collège provincial : rapprocher le citoyen des lieux de décisions.

Un budget participatif aidera à concrétiser des projets décidés par les citoyens eux-mêmes.

Renforcements des liens avec les communes, avec les citoyens mais aussi avec le Gouverneur. Ainsi, afin de défendre l'intérêt provincial, le Collège provincial s'appuiera sur lui dans son rôle d'interface entre la Province et les autres niveaux de pouvoirs et en ses qualités de Commissaire du Gouvernement fédéral et du Gouvernement wallon.

## **2. UNE PROVINCE PARTENAIRE DES CITOYENS, DES ASSOCIATIONS ET DES COMMUNES**

Même si les moyens dont dispose l'institution diminuent et impliquent une gestion toujours plus rigoureuse, le Collège provincial veut sauvegarder la qualité des actions menées sur le terrain et la créativité des services.

### **2.1 Enseignement – formation :**

L'enseignement doit être le socle de l'émancipation de nos générations futures. Aujourd'hui, le Hainaut est un territoire où progressivement, les efforts menés pour améliorer le niveau et la qualité de formation commencent à porter leurs fruits. La Province de Hainaut a fait de l'enseignement et de la formation des enjeux essentiels. Elle veille à ce que ses établissements scolaires offrent aux jeunes de réelles possibilités d'évoluer dans la société.

Au cœur du projet pédagogique de l'enseignement provincial :

- l'innovation,
- le lien avec le monde professionnel,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'accompagnement des élèves
- le respect d'autrui.

Ce projet pédagogique facilitera la mise en œuvre harmonieuse du pacte d'excellence.

L'enseignement provincial s'est déjà largement engagé dans la réalisation de **plans de pilotage** dans ses établissements. Cette démarche sera généralisée en favorisant la **participation des professeurs et un échange permanent de bonnes pratiques**.

La **valorisation des orientations techniques et professionnelles** sera poursuivie au travers de **l'approche orientante** fruit d'un partenariat constant avec le monde universitaire.

La Province de Hainaut équipe ses écoles pour en faire des centres d'excellence où les élèves peuvent se familiariser avec les techniques de pointe. **L'enjeu : répondre aux évolutions technologiques et numériques.**

C'est pour cette raison que des investissements importants ont été consentis dans l'équipement de centres de technologies avancées et que la Province de Hainaut s'implique dans des projets d'envergure et multi-réseaux tels que la Cité des métiers.

### **Réussir cette mutation de l'école sera le pari de la mandature.**

L'enseignement provincial est déjà à la pointe de la transition numérique et parie sur les nouveaux outils de communication :

- Tous ses établissements supérieurs, secondaires et de promotion sociale sont déjà connectés entre eux par le biais d'un vaste campus numérique qui sera pleinement exploité pour favoriser les collaborations et donner plus de cohérence aux établissements scolaires de la Province à travers de projets partagés.
- L'environnement numérique de travail et l'e-learning seront étoffés avec l'extension des expériences pilotes de « smartschool ».
- Afin de rencontrer ses ambitions en matière de développement durable, le Collège continuera à favoriser l'alimentation saine et locale dans les cantines sous le label « Agenda 21 ».

Impliquée dans des projets ambitieux comme la Cité des métiers à Charleroi ou l'Eurométropolitain E-Campus, **la Province conçoit l'enseignement comme la pièce maîtresse de la reconversion du Hainaut.**

La Haute Ecole Hainaut-Condorcet s'inscrit dans le paysage de l'enseignement supérieur comme partenaire dynamique et important des universités hainuyères :

- Les collaborations avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et les recherches de synergies seront renforcées afin d'ouvrir les perspectives professionnelles et individuelles des étudiants et de contribuer à l'augmentation du pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans la Province.

En matière de **formation**, le Collège veut que la Province soit un véritable opérateur central pour les communes.

Les formations qu'elle leur propose disposent d'un label de qualité :

- Le Collège provincial élargira le catalogue de formations administratives à destination des agents des pouvoirs locaux.
- Le Hainaut restera à la pointe dans la formation pratique et théorique des pompiers, policiers et ambulanciers secouristes.

Les investissements consentis pour construire le pôle « **Hainaut Sécurité** » à **Lens** sont salués par tous les professionnels. Ils seront poursuivis dans un esprit de multidisciplinarité.

Avec la protection des citoyens comme valeur, notre Province s'est dotée d'outils inédits en Wallonie pour permettre des **exercices pratiques et une approche performante de la gestion des catastrophes**.

Grâce au **Centre d'expert'crise**, le Collège provincial poursuivra les formations en gestion de crise et maîtrise des risques des opérateurs locaux.

L'**école des cadets**, ouverte en 2018, sera développée pour susciter des vocations et parfaire encore un peu plus le professionnalisme au sein des zones de secours.

## 2.2. L'action sociale

Améliorer la condition sociale des Hainuyers figure parmi les priorités de la Province de Hainaut qui est la province consacrant le plus de moyens à l'action sociale. Privilégier l'intégration sociale, dans le respect de chacun, sans distinction d'origine, de handicap, d'âge ou de milieu : un axe majeur de l'action sociale en Hainaut.

Ainsi notre Province est un opérateur majeur dans **l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés** au travers de ses cinq Entreprises de Travail Adapté.

Elle accompagne également les **personnes porteuses de handicap à chaque stade de leur existence via ses structures d'accueil et d'hébergement**.

Le Collège provincial sera particulièrement mobilisé en faveur d'un **vieillesse harmonieux de ces personnes au sein de ses IMP** : un véritable enjeu de société nécessitant des investissements adaptés.

**Sensibiliser le public à la thématique du handicap et améliorer l'intégration des personnes handicapées** restent une priorité du Collège provincial :

- Poursuite d'opérations avec les pouvoirs locaux et les acteurs sociaux sur le modèle des journées « Ensemble avec les personnes Extraordinaires », souvent citées en exemple.
- Activités d'intégration des personnes handicapées au travers du Sport pour Tous organisé par la Province et sur les bancs de l'école.

S'adaptant à nouveau à l'évolution de notre société, l'Exécutif provincial veut **valoriser la place des aînés** grâce à des activités culturelles, d'éducation permanente ou sportives permettant de continuer leur épanouissement.

La Province de Hainaut favorisera la mise en réseau d'acteurs publics et d'opérateurs pour réaliser ces objectifs.

La Province ne se contente pas de mener des politiques préventives, elle apporte aussi un soutien individualisé pour les personnes en détresse à un moment de leur vie.

Services d'aide précoce, Services de santé mentale, ... mènent une action quotidienne pour venir en aide aux Hainuyers. Avec discrétion, empathie et efficacité. La continuité et la cohérence entre ces services est indispensable.

### 2.3. Culture – Tourisme - Sport

Voilà précisément 100 ans que les politiques culturelles développées en Hainaut ont pour objectifs l'émancipation socioculturelle et la lutte contre les inégalités et l'exclusion. En collaborant avec les communes, les Centres culturels et les associations de terrain, en soutenant toute une série de manifestations (Les Inattendues à Tournai, le FIFM ou les Guinguettes littéraires à Mons, les Fêtes de Wallonie à La Louvière), en organisant la tournée de L'Envol des Cités, les services de la Province de Hainaut développent sur l'ensemble du territoire une véritable dynamique culturelle.

**Enjeu de cette mandature : le renforcement des complémentarités avec les opérateurs de terrain.**

Il veillera également à :

- **La poursuite et au renforcement des actions d'éducation permanente : animations, formation, médiation** et travail de mémoire ;
- L'utilisation du dispositif de l'Article 27 afin de garantir l'accès de tous à la culture.
- Au soutien et accompagnement de la **jeune création**.
- **À la mutation de la lecture publique** avec la création d'un véritable **pôle équipé** pour répondre aux nouvelles habitudes de lecture sur le site du gazomètre à La Louvière et la réalisation d'un **catalogue collectif** à l'usage de toutes les bibliothèques hainuyères : une dynamique et une vocation supracommunale de la politique culturelle du Hainaut.

**En matière de tourisme, la visibilité des espaces muséaux provinciaux ainsi que des sites et manifestations estampillés Unesco sera privilégiée.**

L'accent sera mis sur le **rapprochement entre découverte touristique et pratique sportive** avec notamment la concrétisation du réseau Points-Nœuds « Cœur de Hainaut ».

Il s'agit de promouvoir la santé et la mobilité douce dans les politiques touristiques : une orientation prise déjà par les investissements des Voies d'eau du Hainaut en faveur du vélo et du bateau électrique.

Cette stratégie renforce également la **politique sportive** menée par la Province de Hainaut : le Collège veut rendre le sport accessible à chacun en proposant des activités adaptées, en collaborant chaque jour avec les communes et les écoles pour que les Hainuyers soient bien dans leur tête ... et dans leur corps ! Cycles d'éducation au sport, partenariats, événements, mérites

brevets sportifs, actions de handisports : la Province veut se positionner actrice quotidienne du **sport pour tous**.

#### 2.4. Eco-développement territorial

C'est un objectif majeur vers lequel convergent de nombreux projets. Le Collège provincial entend concrétiser sa politique de développement durable et d'éco-développement territorial par :

- Un **soutien aux agriculteurs** grâce à des services accessibles permettant un accompagnement efficace, quotidien et performant.
- La **valorisation des circuits courts** en intensifiant la promotion des producteurs locaux auprès du public et dans les écoles parce qu'il est possible et souhaitable de manger sain et local sans que cela ne coûte plus cher.

Il ne s'agit pas seulement d'agir en responsabilité par rapport à la santé des citoyens et au devenir de la planète mais aussi de créer de **l'emploi local**.

Dans notre Province, l'emploi passe par un **réseau dynamique de PME**. L'expertise provinciale en matière d'accompagnement de projets peut leur être utile dans un cadre élargi d'une concertation avec l'ensemble des opérateurs économiques.

**La Province de Hainaut se veut également protectrice. Protectrice de ses habitants, de son milieu :**

- Poursuite d'une politique d'investissement en faveur de **la prévention et de la lutte contre les inondations** sur l'ensemble du territoire en faisant appel aux technologies les plus pointues.
- Poursuite du rapprochement des différents laboratoires provinciaux et constitution d'une structure unique et cohérente « **Hainaut Analyses** ». Les compétences des laboratoires provinciaux sont largement reconnues dans le domaine de la santé et de l'agroalimentaire, notamment.

Le **développement durable se construit avec la participation de chacun**, avec les entreprises, les partenaires économiques mais aussi les communes et les associations.

Avec elles, la Province mène un **combat quotidien pour sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la promotion de la santé**.

L'expertise provinciale en matière de lutte contre les **inégalités sociales de santé** est reconnue et mise au service des communes. Cet engagement sera poursuivi dans le cadre de la politique supracommunale.

### **3. UNE PROVINCE QUI RENFORCE SON IMAGE**

La visibilité de la Province de Hainaut se trouve souvent au cœur du débat institutionnel. La Province a, durant ces dernières années, mis en œuvre un plan de communication qui lui a permis de mieux structurer ses messages tant sur le terrain qu'au travers des réseaux sociaux. Cette



dynamique sera amplifiée par une campagne ayant pour contenu les projets, les usagers et le personnel.

Dans une nécessaire vision cohérente de la communication externe et interne, la Province de Hainaut s'engagera dans :

- une **refonte complète de son intranet** ;
- la **réalisation d'outils** lui permettant d'être présente et visible sur les lieux ou les événements qu'elle soutient ;
- la mise en place d'une **signalétique** uniformisée de ses sites.

A travers l'amplification des collaborations avec les TV locales, la politique de communication des réseaux sociaux, mais aussi de la web TV, c'est la réelle volonté d'offrir une image de notre Province hors de ses murs, résolument humanisée qui sera concrétisée.

L'image du Hainaut à l'**international** est également importante. Dans les différentes matières qu'elles organisent, les institutions provinciales contribuent à créer des collaborations et projets, en partenariat notamment avec les citoyens ou les associations, et ce, dans le cadre des lignes définies tant par la Wallonie que la Fédération Wallonie Bruxelles. Cette politique sera poursuivie dans un esprit de concertation et de solidarité.

#### **4. UNE PROVINCE ATTENTIVE ET SOUCIEUSE ...**

##### **4.1 ... De son personnel**

La qualité du service offert par la Province aux communes et aux citoyens hainuyers est intimement liée au bien-être de son personnel. La Province de Hainaut a toujours accordé une importance particulière à la **gestion des ressources humaines, à l'ensemble de ses obligations en matière de bien-être et à la formation de ses agents**.

Elle est attachée au dialogue social et entend le conserver : elle a ainsi adhéré au Pacte pour une fonction locale solide et solidaire, elle s'est engagée à maintenir son taux de nomination à savoir, près de 70 % du personnel provincial.

40 % des travailleurs provinciaux ont plus de 50 ans. Une attention toute particulière sera accordée à la **gestion des fins de carrière et au transfert de compétences** lors des départs à la retraite.

Afin d'inscrire les travailleurs dans les nouveaux modes de management, le Collège provincial :

- mènera une expérience pilote en matière de **télétravail** (à domicile principalement) au sein d'un groupe d'institutions ;
- implémentera le **travail par objectifs** via le Plan Stratégique et Opérationnel;

- développera également des initiatives afin de renforcer l'esprit d'entreprise et le bien-être au travail (lutte contre le burn out).

#### 4.2 ... De ses finances

La Province de Hainaut doit disposer des moyens budgétaires nécessaires et suffisants pour assumer les missions qui lui incombent. Afin de préserver l'équilibre budgétaire et au vu de la réduction des recettes de transfert, le Collège provincial assurera une **gestion favorisant les réductions des dépenses internes tout en préservant les moyens consacrés aux politiques externes et à la supracommunalité.**

Le Collège provincial s'engagera dans un **examen des règlements d'octroi d'aides et de subsides** pour mieux correspondre aux besoins des bénéficiaires, en particulier dans les domaines culturel et sportif.

Une attention particulière sera également portée sur les **investissements** afin de ne pas augmenter les dépenses de dette en tenant compte notamment des balises fixées par les circulaires budgétaires.

Les critères de mise en conformité, de sauvegarde du bâti, d'économies d'énergie ainsi que de respect des prescrits légaux seront la priorité en matière d'investissements dans les bâtiments provinciaux.

Le collège provincial finalisera les grands projets contribuant aux dynamiques territoriales repris dans le Plan d'investissement provincial.

Le Hainaut défendra vis-à-vis des autres niveaux de pouvoir le respect absolu du **principe de neutralité budgétaire** : il considère comme inacceptable de faire peser sur la province des charges nouvelles non compensées financièrement.

#### 4.3 ... D'une gestion du patrimoine en faveur d'une politique climatique

La Province de Hainaut possède un important patrimoine provincial : près de 880 bâtiments provinciaux répartis sur 178 sites dont la valeur à neuf est estimée à 1.200.000.000 €. La gestion de ce patrimoine est un enjeu à lui seul.

Le Collège provincial entend notamment :

- préserver une **maîtrise budgétaire optimale** en visant l'excellence, en rationalisant et restructuration le patrimoine, en augmentant les recettes à travers la location de bâtiments ;
- favoriser l'**utilisation rationnelle de l'énergie (URE) pour l'ensemble du patrimoine provincial** en visant l'amélioration des performances techniques et énergétiques, la normalisation des consommations, l'utilisation des nouvelles technologies ;

- systématiser la **conception et/ou la rénovation de bâtiments répondant systématiquement aux critères performants (peu énergivores, basse énergie)** en application des impératifs européens et par l'inscription de clauses environnementales dans les cahiers de charge ;
- généraliser ses **démarches en vue de l'obtention de subsides** (UREBA, SPW, CF, ...);
- pratiquer la **conception et/ou la mise en conformité de bâtiments adaptés, sécurisés et respectueux du bien être des utilisateurs et adéquats** au développement des activités provinciales ;
- promouvoir la **compétence en matière de mosaïcultures** développée par le Département des Espaces verts (offre de services, d'expertise, de plantes et de matériel d'exposition)

Le Collège provincial s'engagera également:

- dans une **transparence systématique pour tous les nouveaux projets et investissements immobiliers** passant par l'élaboration de rapports au Collège et au Conseil reprenant, dès le stade de l'avant-projet, un plan financier complet (coûts d'investissements, de fonctionnement et planification des étapes ...) et ce, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs provinciaux concernés ;
- dans des **projets porteurs et innovants dans un souci d'efficacités financière et économique** ;
- dans la mise en place d'un **plan d'action de développement durable à long terme** pour l'ensemble du patrimoine provincial.

#### 4.4 ... De la poursuite de sa mutation interne

La législature précédente a été marquée par une **réduction du nombre d'ASBL provinciales** (par suppressions, fusion ou provincialisation) pour simplifier et clarifier le paysage provincial.

Le Collège provincial confirme sa volonté de poursuivre et de conclure le travail entamé. A l'issue de celui-ci, une évaluation sera réalisée afin d'envisager une éventuelle seconde phase de rationalisation tout en veillant à garantir les services à la population et l'emploi.

Un kit de connaissance des ASBL sera mis à disposition des élus pour leur permettre un contrôle rigoureux de ces outils.

Administration moderne et proactive, la Province poursuit par ailleurs la mise en place des **processus rigoureux de sûreté des biens et des personnes et de protection des données privées**.

Elle a également mis en avant le **contrôle interne**.

Dans ce contexte, plusieurs services ont développé avec succès des **démarches qualité**.

Le Collège provincial capitalisera sur ces acquis et généralisera les bonnes pratiques ainsi concrétisées.

Afin de suivre au mieux ces différentes évolutions, le Conseil provincial bénéficiera d'une **informatisation des données et dossiers sur base d'un logiciel adapté aux réalités des pouvoirs locaux.**

\*\*

*Au travers de cette Déclaration de politique générale, la Province de Hainaut exprime une volonté de s'inscrire dans une dynamique territoriale qui répond aux besoins des Hainuyers. Elle s'affirme comme une partenaire du développement wallon.*

*Afin que cette dynamique ait un sens. Afin que les objectifs du développement durable soient rencontrés au travers d'un lien direct avec les citoyens, la Province de Hainaut plaide, plus que jamais, pour que le principe de subsidiarité prévale dans les transferts de compétences entre la Wallonie et ses pouvoirs locaux.*

*En cas de modification institutionnelle, le Hainaut veut une évolution basée sur un dialogue entre tous les opérateurs institutionnels wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

*L'exigence de concertation, formulée déjà par le Conseil provincial du Hainaut, se base sur une triple priorité :*

- *la défense des intérêts, du statut et de la qualité de vie du personnel et ce, sans pertes d'emploi ;*
- *le maintien de la qualité, de la proximité, de la spécificité locale et de la continuité du service rendu au citoyen en préservant les moyens financiers nécessaires ;*
- *la défense, dans le cadre de la supracommunalité, des intérêts des communes, pour favoriser une proximité.*

*Le Collège provincial mettra tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi et pour que les citoyens du Hainaut continuent à bénéficier d'un service public à la hauteur de leurs légitimes attentes.*